









Montant hors éco-participation* + Éco-participation* = Prix de l'appareil *aussi nommée Participation D3E.

L'éco-participation*, un geste citoyen pour notre environnement

Depuis le 15 novembre 2006, lorsque vous achetez un nouvel appareil électrique ou électronique, en payant une **«éco-participation*»** vous participez au financement de la collecte et du recyclage d'un ancien équipement équivalent.



Eco-systemes

Ne jetez plus vos anciens appareils, rapportez-les dans un point de collecte 🍅

